

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	5
<b>Préface</b>	7
<b>Chapitre I. Préliminaires : la loi du 11 août 2017</b>	
<b>– principes de base</b>	9
1.1. Avertissement et sources légales	9
1.1.1. Avertissement	9
1.1.2. Sources légales	11
1.2. La réorganisation judiciaire : ce qu'il faut savoir	12
1.2.1. Avertissement	12
1.2.2. Principes généraux de la loi et détection des entreprises en difficulté	12
1.2.2.1. Champ d'application (chapitre 1 <sup>er</sup> – art. XX.1 <sup>er</sup> )	12
1.2.2.2. Qui sont les praticiens de l'insolvabilité ?	12
1.2.3. Détection des entreprises en difficulté : collecte des données	13
1.2.4. Contenu de la réorganisation judiciaire	14
1.2.4.1. Objectifs (art. XX.39)	14
1.2.4.2. Dossier de la réorganisation judiciaire (art. XX.40)	14
1.2.4.3. Qui introduit la requête en réorganisation judiciaire ?	14
1.2.4.4. Quels sont les objectifs d'une réorganisation judiciaire ?	14
1.2.4.5. Que doit contenir la requête ?	15
1.2.4.6. Quels sont les effets de la réorganisation judiciaire ?	15
1.2.4.7. Comment se déroule la procédure ? (en synthèse)	15
1.2.4.8. Quelle est la durée du sursis ?	16
1.2.4.9. Qui sont les créanciers concernés ?	16
1.2.4.10. Comment se déroule la réorganisation par accord amiable ?	16

1.2.4.11.	Comment se déroule la réorganisation par accord collectif ?	17
1.2.4.12.	À quel moment le plan de réorganisation doit-il être déposé ?	18
1.2.4.13.	Comment se déroulent les opérations au moment du vote ?	18
1.2.4.14.	Comment se déroule la réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice ?	18
1.2.5.	Documents nécessaires prévus par l'article XX.41, §§ 1 <sup>er</sup> et 2, lors du dépôt de la requête en réorganisation judiciaire	19
1.2.6.	Conclusions	20
<b>Chapitre II.</b>	<b>Obligations et responsabilités des professionnels du chiffre</b>	<b>23</b>
2.1.	Préambule	23
2.2.	Les professionnels du chiffre : acteurs de prévention	24
2.3.	Justification de la continuité par l'organe de gestion	26
2.4.	Comment apprécier la continuité d'exploitation ?	27
2.4.1.	Critères permettant l'appréciation de la continuité	27
2.4.2.	La procédure d'alerte : les missions associées à la prévention et à la déclaration des faillites	29
2.4.3.	La notion de « faits graves et concordants susceptibles de compromettre la continuité de l'entreprise »	30
2.4.4.	La lettre de confort	32
2.4.5.	Communication au tribunal de commerce	33
2.4.6.	La justification des mesures prises pour assurer la continuité	34
2.4.7.	Exemple de questionnaire relatif à l'évaluation de la continuité (IRE)	34
2.5.	Adaptation des règles d'évaluation en cas de discontinuité	37
2.5.1.	Règles d'évaluation	37
2.5.2.	Le rapport du réviseur d'entreprises (norme IRE)	42
2.5.3.	Arbre de décision du traitement du risque de continuité (IRE)	44
2.5.4.	Le rôle de l'expert-comptable, du professionnel du chiffre	45

2.6.	Évocation de la responsabilité des administrateurs, des gérants de société et du professionnel comptable	45
2.6.1.	Avertissement	45
2.6.2.	Responsabilité issue de la loi comptable : des fautes de gestion	45
2.6.3.	Responsabilité des fautes commises dans la gestion	45
2.6.4.	Loyauté du barreau et des professionnels du chiffre	46
<b>Chapitre III.</b>	<b>Déroulement de l'opération d'assistance à effectuer par le professionnel comptable lors de l'introduction d'une requête en réorganisation judiciaire</b>	47
3.1.	De la situation comptable à joindre à la requête	47
3.2.	Schéma général du déroulement de l'opération d'assistance	54
3.2.1.	Mode de vérification employé	55
3.2.2.	Procédés usuels de vérification dans le cadre d'un examen limité (recommandation IRE 5/01/1993)	56
3.2.3.	Rapport d'objectivation du professionnel sur la situation comptable	57
3.2.4.	Le risque de révision	57
3.2.4.1.	La stratégie de supervision a pour objectif d'identifier les inexactitudes	57
3.2.4.2.	Aperçu des différentes étapes du contrôle	58
3.2.4.3.	Conclusions	58
3.2.5.	Éclaircissements sur des questions d'interprétation	59
3.2.6.	Quelques cas de jurisprudence	60
<b>Chapitre IV.</b>	<b>Élaboration du budget ou <i>business plan</i> : rôle d'assistance du professionnel comptable</b>	61
4.1.	Intervenants à l'élaboration du budget prévu par la loi et commentaires	61
4.2.	<i>Business plan</i> : approche générale	62
4.3.	Collecte des informations	62
4.4.	Élaboration du <i>business plan</i>	63
4.4.1.	Budget d'investissement	63
4.4.2.	Budget d'exploitation et étude de la rentabilité	63
4.4.3.	Bilan prévisionnel	67
4.4.4.	Budget de trésorerie	68

4.5.	<i>Business plan</i> – Compte-rendu des réunions du groupe de travail expertise comptable et financière du réseau CAP	70
4.5.1.	Établissement d’une attestation de contrôle limité	70
4.5.2.	Avis sur la faisabilité de la procédure et sur le <i>business plan</i>	71
4.5.2.1.	Avis sur le diagnostic financier	71
4.5.2.2.	Avis sur le budget prévisionnel	72
4.6.	Les tableaux de bord	73
4.6.1.	Avertissement	73
4.6.2.	Situation financière journalière	74
4.7.	Importance de la comptabilité analytique d’exploitation dans les décisions à prendre	77
4.7.1.	Comptabilité générale – Comptabilité analytique d’exploitation : généralités	77
4.7.2.	Résumé du cadre comptable	78
4.7.3.	Analyse de la rentabilité de la comptabilité analytique d’exploitation	79
4.7.4.	Le tableau analytique d’exploitation	81
4.8.	Quelles sont les premières mesures urgentes à prendre lorsqu’une entreprise se trouve en difficulté ?	83
<b>Chapitre V.</b>	<b>La médiation d’entreprise : solution pour les très petites entreprises</b>	<b>85</b>
<b>Annexes</b>		<b>89</b>
Annexe 1.	Exemples de compte de résultats prévisionnels et de plan de trésorerie	93
Annexe 2.	Exemple de diagnostic financier présenté par le réseau CAP	103
Annexe 3.	Concepts de base de la comptabilité analytique d’exploitation	111
Annexe 4.	Recommandation actuelle de l’IEC/IRE/IPCF approuvée par le ministre de l’Économie en date du 8 juin 2016 et par le CSPE en date du 16 mars 2016 concernant les missions qui incombent au professionnel comptable dans le cadre des articles 10, alinéa 5, 12, alinéa 5, et 17, §§ 2 et 6, de la loi relative à la continuité des entreprises	125

Annexe 5. Le processus de transfert d'une entreprise	157
Annexe 6. Exemple de requête en réorganisation judiciaire par accord collectif (suivant la loi du 27 mai 2013)	165
Annexe 7. Exemple pratique d'un acte de requête en réorganisation judiciaire par accord collectif (suivant la loi du 27 mai 2013)	187
Annexe 8. Aspects techniques de la mission de supervision de l'état comptable à joindre à la requête	189
Annexe 9. Loi du 11 août 2017 portant insertion du Livre XX « Insolvabilité des entreprises » dans le Code de droit économique	223